



**Procès-verbal
de la séance d'assermentation collective
du 1^{er} juin 2016 à 18h00
A « l'arennaz », collège de Rennaz**

Présidence : Mme Patricia Lachat, préfète du district d'Aigle
Suivi de M. Florian Dutoit, nouvellement élu

Secrétaire : Mme Valérie Teissl

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance par Mme Patricia Lachat, préfète du district d'Aigle
2. Message de l'Eglise
3. Appel et assermentation des membres du Conseil général
4. Assermentation des membres de la Municipalité
5. Nomination du/de la président/e du Conseil général
6. Nomination du/de la secrétaire du Conseil général
7. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation par Mme la Préfète
8. Reprise de la séance par le/la président/e nouvellement élu/e
9. Nomination des deux vice-présidents/es du Conseil général
10. Nomination des scrutateurs et des suppléants/es du Conseil général
11. Nomination de l'huissier/ère du Conseil général
12. Nomination des délégués dans les associations intercommunales
13. Nomination de diverses commissions

1. Ouverture de la séance par Mme Patricia Lachat, préfète du district d'Aigle

Mme Patricia Lachat, préfète du district d'Aigle, ouvre la séance d'installation du nouveau Conseil général et de la nouvelle Municipalité de la Commune de Rennaz. Elle remercie chacun pour sa présence.

2. Message de l'Eglise

Le message de l'Eglise est apporté par M. Olivier Sandoz, pasteur de la paroisse.

3. Appel et assermentation des membres du Conseil général

Mme Patricia Lachat explique la procédure et fait lecture du règlement. Elle précise qu'aucun recours n'a été déposé auprès de la préfecture.

Une secrétaire provisoire est nommée : Mme Valérie Teissl
Deux scrutateurs provisoires sont nommés : Mme Christine Allamand
M. Maurice Borloz

Après la lecture de la promesse légale par Mme Patricia Lachat, les conseillers répondent : « Je le promets ». La Préfète procède à l'assermentation des 41 personnes présentes.

La secrétaire fait l'appel des 41 conseillers suivants :

Mme	Christine	Allamand	M.	Sunil	Khurdi
Mme	Marika	Ashani	M.	Benjamin	Lobo
Mme	Ruby	Bakshi Khurdi	Mme	Evelyne	Lüthi
M.	Roland	Barras	Mme	Louisa	Mange
Mme	Régine	Bernet	Mme	Helena	Mayor
M.	Maurice	Borloz	M.	Michel	Mingard
Mme	Coraline	Borloz Mottier	M.	Walter	Müller
M.	Yvan	Burnier	M.	Fernando	Raja
M.	Christian	Chatelan	Mme	Thérèse	Raja
M.	Olivier	Clément		(Geertruda Maria)	
M.	Mattéo	Colatruglio	Mme	Corinne	Rey
Mme	Carine	Deladoey	Mme	Jacqueline	Reymond
Mme	Janine	Dufour	M.	Henri Robert	Rollier
M.	Patrice	Dumusc	M.	Christophe	Roumier
M.	Florian	Dutoit	M.	Vincenzo	Santagata
Mme	Catherine	Fankhauser	Mme	Valérie	Teissl
M.	Emanuele	Ferrara	M.	Trajco	Tilev
M.	Sébastien	Fontannaz	Mme	Silvija	Tileva
Mme	Marielle	Girardoz	M.	Bernard	Trottet
M.	Alexis	Gonçalves Ferreira	Mme	Béatrice	Vaudroz
Mme	Laïla	Huser	M.	Dominique	Weber

4. Assermentation des membres du Conseil général et de la Municipalité

La Préfète demande confirmation au Syndic qu'aucun lien de parenté ne le lie à l'un des nouveaux municipaux. M. Charly Monnard le lui promet.

Elle procède à l'assermentation de la Municipalité, à savoir :

- M. Charly Monnard, Syndic
- Mme Muriel Ferrara, Municipale
- M. Gérald Dumusc, Municipal
- M. Fabio Lecci, Municipal
- M. Pierre-Henri Légeret, Municipal

5. Nomination du ou de la président(e) du Conseil général

A la présidence est proposé M. Florian Dutoit qui accepte la proposition.

Il est élu tacitement par acclamation pour une durée d'une année du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

6. Nomination du ou de la secrétaire du Conseil général

Au secrétariat est proposé Mme Valérie Teissl qui accepte la proposition.

Elle est élue tacitement par acclamation pour la durée législative du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

7. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation par Mme la Préfète

Le procès-verbal de la séance d'installation présidée par Mme la Préfète est lu et approuvé, copie en annexe.

8. Reprise de la séance par le/la président/e nouvellement élu/e

Ayant terminé son intervention, la Préfète cède la place et la parole au nouveau président, M. Florian Dutoit.

Elle souhaite à chacun beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions et reste à disposition pour toute aide.

M. Florian Dutoit remercie l'assemblée pour son élection. Il se réjouit de collaborer avec la nouvelle Municipalité. Etant relativement nouveau à Rennaz, il demande aux membres de l'assemblée que lorsque la parole leur est accordée de bien vouloir se nommer.

9. Nomination de deux vice-président(e)s du Conseil général

1^{er} vice-président :

A la vice-présidence est proposé M. Yvan Burnier qui accepte.

Il est élu tacitement par acclamation pour la durée législative du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

2^{ème} vice-président :

A la vice-présidence est proposé M. Vincenzo Santagata qui accepte.

Il est élu tacitement par acclamation pour la durée législative du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

10. Nomination des scrutateurs et des suppléants(es)

Sont élus par acclamation pour 1 année :

1. Scrutateur : Mme Thérèse Raja (Geertruda Maria)
2. Scrutateur : M. Walter Müller
3. Suppléant : Mme Evelyne Lüthi
4. Suppléant : Mme Ruby Bakshi Kurdi

11. Nomination de l'huissier/ère du Conseil général

Comme huissier est proposé M. Patrice Dumusc qui accepte.

Il est élu tacitement par acclamation pour la durée législative du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

12. Nomination des délégués dans les associations intercommunales

Nomination des délégués de la Commune à EPUDEHL (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution du Haut-Lac) :

Sont élus :

1. Délégué : M. Christian Chatelan
2. Délégué : M. Sébastien Fontannaz
3. Délégué : M. Henri Robert Rollier

Nomination de la Commission du feu SDIS du Haut-Lac (association intercommunale pour le service de défense incendie et secours) :

Sont élus :

1. Délégué : M. Vincenzo Santagata
2. Suppléant : M. Christophe Roumier

Nomination de la Commission de gestion intercommunale des écoles (Etablissement primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac) :

Sont élus :

1. Délégué : M. Yvan Burnier

13. Nomination de diverses commissions

Nomination de la Commission de gestion :

Sont élus :

1. 1^{er} membre : M. Maurice Borloz
2. Membre : Mme Carine Deladoey
3. Membre : Mme Marika Ashani
4. Membre : M. Yvan Burnier
5. Membre : Mme Corinne Rey
6. Suppléant : M. Walter Müller

Nomination de la Commission des finances :

Selon l'article 35 du règlement du Conseil Général, sont élus les mêmes membres que ceux composant la Commission de gestion, voir la liste des noms ci-dessus.

Commission de recours en matière d'impôts :

Sont élus :

- 1er membre : M. Emanuele Ferrara
Membre : Mme Louisa Mange
Membre : Mme Carine Deladoey
Suppléant : M. Christian Chatelan

Commission de salubrité publique :

Sont élus :

- 1er membre : Mme Thérèse Raja (Geertruda Maria)
Suppléant : M. Dominique Weber

Commission de la taxe de séjour :

Sont élus :

- 1er membre : M. Sébastien Fontannaz
Membre : Mme Coraline Borloz Mottier
Membre : M. Christophe Roumier

Commission Animation du village :

Sont élus :

- 1er membre : Mme Coraline Borloz-Mottier
Membre : Mme Marielle Girardoz
Membre : Mme Corinne Rey
Membre : M. Christophe Roumier
Suppléante : Mme Ruby Bakshi Khurdi

Commission de l'aménagement du village et plan de circulation :

Sont élus :

- 1er membre : M. Maurice Borloz
Membre : M. Christian Chatelan
Membre : Mme Carine Deladoey
Membre : M. Emanuele Ferrara
Membre : M. Sunil Khurdi
Suppléant : M. Sébastien Fontannaz

Commission « Village fleuri » :

Sont élus :

- 1er membre : Mme Christine Allamand
Membre : Mme Marielle Girardoz
Membre : Mme Béatrice Vaudroz
Suppléante : Mme Janine Dufour

Commission sur le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau :

Sont élus :

1er membre :	M. Christophe Roumier
Membre :	M. Walter Müller
Membre :	M. Roland Barras
Suppléant :	M. Sébastien Fontannaz

M. Charly Monnard félicite chacun pour son engagement et se réjouit de travailler en synergie avec le Conseil général. Il accueille également les deux nouveaux municipaux et les félicite pour leur élection. Il souligne les grands bouleversements que vit la Commune de Rennaz avec l'arrivée de HRC (Hôpital Riviera-Chablais). Il nomme les prochaines étapes et les conséquences pour le Conseil général.

M. Florian Dutoit lève la séance à 19h05 et invite l'Assemblée à boire le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général



Le Président
Florian Dutoit



La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 30 juin 2016



SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

Le mercredi 1^{er} juin 2016 à 18h

Présidence de Madame la Préfète

ORDRE DU JOUR :

1. Assermentation des membres du Conseil
2. Assermentation des membres de la Municipalité
3. Election du président du Conseil
4. Election du secrétaire du Conseil

Ces opérations se font selon la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Le registre civique est déposé sur le bureau. Il est constaté que la convocation des citoyennes et citoyens a été faite régulièrement.

La liste des citoyennes et citoyens aptes à faire partie du Conseil est déposée sur le bureau.

Il est constaté que les élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire, Mme Valérie Teissl.

Fonctionnent comme scrutateurs provisoires,

Mme, M. Christine Allamand et Mme, M. Ilouise Barbez

41 citoyens sont présents.

Les citoyennes et citoyens absents seront assermentés à la première séance du Conseil à laquelle ils se présenteront.

Madame, Monsieur le Syndic et Madame, Messieurs les Municipaux élus déclarent qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé par l'article 48 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Chaque membre du Conseil est appelé, solennise la promesse légale, ensuite la Municipalité et enfin Monsieur le Syndic, selon l'article 62 de dite loi.

Est nommé président du Conseil, M. Florian Dutoit, électa tacite.
Est nommé secrétaire du Conseil, Mme Valérie Teissl, électa tacite.

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le président du Conseil et le secrétaire (selon l'article 12 de la Loi précitée).

Le procès-verbal est lu et approuvé.

Madame la Préfète se retire et remet la présidence à M. Florian Dutoit, président, qui poursuit les opérations légales.

La Préfète :



La Secrétaire :